

COMITE SYNDICAL DU 30 JUIN 2026

PROCES-VERBAL

@@@@@

Nombre de membres

en exercice : 54

Présents : 43 puis 41 à
partir de la délibération
39/2026.

Pouvoir : 1 puis 2 à partir
de la délibération 39/2026.

Le trente juin deux mille vingt-six à dix-huit heures,

Le Comité syndical de SYCLUM s'est réuni en session ordinaire, salle du Stade Robert POULET à BIOL,
sous la présidence de Frédéric GONZALEZ.

Secrétariat de séance : Denis BOUVIER-PATRON.

Date de la convocation : 17 juin 2026.

Etaient présents :

Pour les Balcons du Dauphiné (BDD) : Céline BALME, Gilbert BATIER, Isabelle BIGAT, Denis BOUVIER-PATRON, Alexandre DROGOZ, Luc FABRIZIO, Frédéric GONZALEZ, Sylvien KJAN, François MANON (départ au début de la délibération 39/2026), Eric MONG, Pascal MONTIGNY, Bruno MUGNIER, Laurent MURGUE, Ghislaine NEBOIS, Jean-Marie OGER-PREVOT, Patrice PACAUD, Véronique LIOBARD, Patrick ROSSI, Gwendoline VIGIER.

Pour Val Guiers (VG) : Gilbert GROS, Damien DAMOUR, Maxime GROS, Audrey SARZIER, Jean-Franck TAVELLA.

Pour les Vals du Dauphiné (VDD) : Bernard BADIN (départ au début de la délibération 39/2026), Patrick BELMONT, Florent BERGER, Véronique SEYCHELLES, Adeline CELLIER, Monique COURVEAULLE, Sylvain DEMALANDER, Maxime DURAND, Vincent DURAND, Thierry FABRY, Thomas GLEIZES, Gilbert GUINET, Thomas MARCHAND, Michel MOREL, Michel POLAUD, Patrick PASQUALI, Nicolas SOLIER, Christelle VAN DURMEN, Maryline VIDAL-SICAUD.

Etaient excusés :

BDD : Stéphane COINT, Pierre DESSARTINE, Elisabeth FAVRE, Virginie LAPALU, Alain MARION, Jean-Yves MAZABRARD.

VG : -.

VDD : Patrick BLANDIN.

Etaient absents :

BDD : ANDREOSSO Richard.

VG : Gaëlle BAVUZ.

VDD : Jean-Marie BOSCH, Andrew STOUT.

Pouvoirs :

De Patrick BLANDIN à Thomas GLEIZES

De Bernard BADIN à Vincent DURAND (à partir de la délibération 39/2026).

@@@@@

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance.

Désignation du secrétaire de séance

Denis BOUVIER-PATRON est désigné secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du conseil syndical du 19/05/2026

Le procès-verbal du 19 mai 2026 est approuvé à l'unanimité.

Relevé des décisions du président

Monsieur le Président informe l'assemblée des décisions qu'il a prises dans le cadre de sa délégation depuis le comité syndical du 19 mai 2026.

- **Décision n°10/2026**

Vu, le marché passé en appel d'offre ouverts pour l'exploitation des 17 déchèteries et notamment le lot 3 bas de quai des 6 déchèteries du secteur Sud-Est signé le 01/10/2024 avec SIBUET ;

Considérant, la cession de l'activité d'exploitation des 17 déchèteries de SYCLUM, lot 3 bas de quai des 6 déchèteries du secteur Sud-Est réalisé par SIBUET à NANTET LOCABENNES, qui appliquera les mêmes conditions financières et techniques, telle qu'elles sont inscrites dans le marché ;

Le président décide de signer l'avenant n°2 pour transfert de cession à NANTET LOCABENNES du lot 3 bas de quai des 6 déchèteries du secteur Sud-Est dont l'entreprise SIBUET est titulaire.

L'entreprise a été rencontrée et est très professionnelle.

- **Décision n°11/2026**

Vu, la consultation lancée en procédure adaptée pour la réfection façades et aménagement de parking ;

Vu, l'allotissement du marché selon le découpage suivant :

- Lot 1 Terrassement, démolitions et VRD
- Lot 2 Métallerie, bardage
- Lot 3 Menuiseries extérieures
- Lot 4 Electricité
- Lot 5 Enduits et façades

Considérant, les propositions techniques et financières reçues ;

Le président décide d'attribuer les lots aux entreprises suivantes :

Lot	Désignation	Attributaire	Montant HT
1	Terrassement, démolitions et VRD	FOURNIER TP	194 633,80 €
2	Métallerie, bardage	CHARBONNIER	89 625,00 €
3	Menuiseries extérieures	Menuiserie ébénisterie COLOMB	6 160,40 €
4	Electricité	GAILLARD ELECTRICITE	14 136,83 €
5	Enduits et façades	ALLOIN CONCEPT BATIMENT	3 920,00 €
TOTAL			308 476,03 €

Le marché est conclu pour une durée de 12 mois à compter de la réception de l'ordre de service.

Denis BOUVIER-PATRON précise que les entreprises sont locales, respectivement Cessieu, Nivolas-Vermelle, Sermérieu, Les Avenières-Veyrins-Thuellin et Jons pour la plus éloignée.

Le projet concerne deux types de travaux :

1. Aménagement des parkings, clôture avec le voisin et installation de bornes électriques
2. Fin de la rénovation des façades de l'atelier.

- **Décision n°12/2026**

Vu, l'accord-cadre à marchés subséquents mono-attributaire pour la location longue durée de véhicules de service attribué à BCPE CAR LEASE, pour les lots 1 et 2 ;

Vu, le marché subséquent n°3 sur le lot 1 pour la location de deux véhicules légers ;

Considérant, l'offre technique et financière proposée par BCPE CAR LEASE,

Le président décide de signer le marché subséquent n°3 du lot 1 avec BCPE CAR LEASE pour la location de :

- 2 véhicules légers :
 - Carburateur : Hybride non rechargeable
 - Marque : RENAULT
 - Modèle CLIO 1,8e – Tech 160 Evolution +

Les véhicules sont loués pour une durée de 36 mois à compter de la réception des véhicules.

1^{ère} PARTIE : Commissions

➤ **Délibération n°31/2026 : Création de la commission Finances Marchés**

Patrick BLANDIN, 1^{er} vice-président, a reçu la délégation Finances Marchés. Etant absent de la séance et considérant qu'il est secondé par Patrice PACAUD, membre du bureau, le Président invite ce dernier à présenter le rôle et les missions de la commission qui travaillera sur la politique financière et d'achat de SYCLUM.

Patrice PACAUD présente les objectifs de travail de la commission et invite les personnes intéressées à y participer.

Candidats :

- Alain MARION,
- Alexandre DROGOZ,
- Damien DAMOUR,

Après discussion, l'assemblée approuve à l'unanimité la création et la composition de la commission Finances Marchés suivante :

- Patrick BLANDIN, Président de la commission
- Patrice PACAUD,
- Alain MARION,
- Alexandre DROGOZ,
- Damien DAMOUR.

➤ **Délibération n°32/2026 : Création de la commission Ressources Humaines et Santé Sécurité au Travail**

Alexandre DROGOZ, 2^{ème} vice-président, a reçu la délégation Ressources Humaines et Santé Sécurité au Travail. A ce titre, il est secondé par Audrey SARZIER, membre du bureau.

Le Président l'invite à présenter la commission qui travaillera sur la politique ressources humaines et sécurité de SYCLUM. Il précise que les membres de la commission pourront également participer au Comité Social Territorial (CST).

Alexandre DROGOZ présente les objectifs de travail de la commission et invite les personnes intéressées à y participer.

Candidats :

- Alain MARION,
- Jean-Marie OGER-PREVOT,
- Céline BALME,
- Thomas GLEIZES,
- Sylver DIJOUX,

Après discussion, l'assemblée approuve à l'unanimité la création et la composition de la commission Ressources Humaines et Santé Sécurité au Travail suivante :

- Alexandre DROGOZ, Président de la commission,
- Audrey SARZIER,
- Alain MARION,
- Jean-Marie OGER-PREVOT,
- Céline BALME,
- Thomas GLEIZES,
- Sylver DIJOUX.

➤ **Délibération n°33/2026 : Création de la commission Collectes**

Jean-Franck TAVELLA, 3^{ème} vice-président, a reçu la délégation Collectes. A ce titre, il est secondé par Eric BLANC, membre du bureau. Le Président l'invite à présenter la commission qui travaillera sur la politique collecte de SYCLUM.

Jean-Franck TAVELLA présente les objectifs de travail de la commission et invite les personnes intéressées à y participer.

Candidats :

- Florent BERGER,
- Maxime DURAND,
- Sylvain DEMALANDER,
- Sylver DIJOUX,

Après discussion, l'assemblée approuve à l'unanimité la création et la composition de la commission Collectes suivante :

- Jean-Franck TAVELLA, Président de la commission
- Eric BLANC,
- Florent BERGER,
- Maxime DURAND,
- Sylvain DEMALANDER
- Sylver DIJOUX.

➤ **Délibération n°34/2026 : Création de la commission Tri & Réduction des déchets**

Nicolas SOLIER, 4^{ème} vice-président, a reçu la délégation Tri & Réduction des déchets. A ce titre, il est secondé par François MANON, membre du bureau. Le Président l'invite à présenter la commission qui travaillera sur la politique de tri et de réduction des déchets.

Nicolas SOLIER présente les objectifs de travail de la commission et invite les personnes intéressées à y participer.

Candidats :

- Elisabeth FAVRE,
- Adeline CELLIER,
- Christelle VAN DURMEN,

Après discussion, l'assemblée approuve à l'unanimité la création et la composition de la commission Tri & Réduction des déchets suivante :

- Nicolas SOLIER, Président de la commission
- François MANON,
- Elisabeth FAVRE,
- Adeline CELLIER,
- Christelle VAN DURMEN

➤ **Délibération n°35/2026 : Création de la commission Maintenance et Bâtiments**

Denis BOUVIER-PATRON, 5^{ème} vice-président, a reçu la délégation Maintenance et Bâtiments. A ce titre, il est secondé par Michel MOREL, membre du bureau. Le Président l'invite à présenter la commission qui travaillera sur la politique bâtimementaire de SYCLUM.

Denis BOUVIER-PATRON présente les objectifs de travail de la commission et invite les personnes intéressées à y participer.

Candidats :

- Serge BIESSY,
- Bruno MUGNIER,
- Luc FABRIZIO,

Après discussion, l'assemblée approuve à l'unanimité la création et la composition de la commission Maintenance et Bâtiment suivante :

- Denis BOUVIER-PATRON, Président de la commission
- Michel MOREL,
- Serge BIESSY,
- Bruno MUGNIER,
- Luc FABRIZIO.

➤ **Délibération n°36/2026 : Création de la commission Déchèteries**

Vincent DURAND, 6^{ème} vice-président, a reçu la délégation Déchèteries. A ce titre, il est secondé par Patrick BELMONT, membre du bureau. Le Président l'invite à présenter la commission qui travaillera sur la politique déchèteries et la mise en œuvre du schéma directeur.

Vincent DURAND présente les objectifs de travail de la commission et invite les personnes intéressées à y participer.

Candidats :

- Céline DUBOIS-FOURNEL,
- Véronique REGNAULT,
- Michel MOREL,
- Maxime DURAND,
- Sylvain KJAN,
- Corinne GEORGE,
- Pascal MONTIGNY,
- Sylvain DEMALANDER,
- Audrey SARZIER.

Après discussion, l'assemblée approuve à l'unanimité la création et la composition de la commission Déchèteries suivante :

- Vincent DURAND, Président de la commission
- Patrick BELMONT,
- Céline DUBOIS-FOURNEL,
- Véronique REGNAULT,
- Michel MOREL,
- Maxime DURAND,
- Sylvain KJAN,
- Corinne GEORGE,
- Pascal MONTIGNY,
- Sylvain DEMALANDER,
- Audrey SARZIER.

➤ **Délibération n°37/2026 : Création de la commission Relations Usagers**

Jean-Marie OGER-PREVOT, 7^{ème} vice-président, a reçu la délégation Relations Usagers. A ce titre, il est secondé par Thomas GLEIZES, membre du bureau. Le Président l'invite à présenter la commission qui travaillera sur la stratégie de communication de SYCLUM.

Jean-Marie OGER-PREVOT présente les objectifs de travail de la commission et invite les personnes intéressées à y participer.

Candidats :

- Christelle VAN DURMEN,
- Adeline CELLIER,
- Thomas MARCHAND,
- Sylver DIJOUX,

Après discussion, l'assemblée approuve à l'unanimité la création et la composition de la commission Relations Usagers suivante :

- Jean-Marie OGER-PREVOT, Président de la commission
- Thomas GLEIZES,
- Christelle VAN DURMEN,
- Adeline CELLIER,
- Thomas MARCHAND,
- Sylver DIJOUX.

➤ **Délibération n°38/2026 : Election de la CAO**

Dans sa séance du 19 mai 2026, le conseil syndical a élu une liste de membres titulaires et suppléants à la commission d'appel d'offres.

Suite à une erreur matérielle, il convient d'annuler la délibération n°24/2026 et de procéder à une nouvelle élection des membres de la CAO.

Les candidats pour la liste n°1 sont :

Liste n°1	
Titulaires	Suppléants
BLANDIN Patrick	ROSSI Patrick
BOUVIER-PATRON Denis	MONTIGNY Pascal
TAVELLA Jean-Franck	OGER-PREVOT Jean-Marie
PACAUD Patrice	FAVRE Elisabeth
MARION Alain	NEBOIS Ghislaine

Le Président rappelle qu'il s'agit d'un scrutin de liste à bulletins secrets, chaque membre de l'assemblée délibérante s'exprime en faveur d'une liste entière, « sans panachage, ni vote préférentiel » (article 1 du décret – D. 1411-3 alinéa 1er du CGCT).

Le Président interroge l'assemblée pour savoir si une autre liste souhaite se présenter.

Aucune autre liste ne souhaitant se présenter, le Président propose à l'assemblée de passer au vote.

Résultat du scrutin :

- Votants : 44
- Blanc : 0
- Abstention : 0
- Exprimés : 44

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
« Liste n°1 »	44	Quarante-quatre

La liste n°1 est élue.

2^{ème} PARTIE : Règlements

➤ Délibération n°39/2026 : Approbation du règlement intérieur du comité syndical

Conformément aux articles L.2121-8 ; L.5211-1 et L5711-1 du Code général des Collectivités territoriales (CGCT), l'assemblée délibérante du syndicat doit approuver son règlement intérieur dans les 6 mois qui suivent son installation.

Monsieur le Président invite les délégués à prendre connaissance du projet de règlement intérieur.

Il précise que le règlement intérieur est décomposé en 7 chapitres :

1. Installation
2. Comité syndical
3. Tenues des séances du Comité syndical
4. Débat et vote des délibérations
5. Comptes-rendus des débats et décisions
6. Bureau et commissions
7. Dispositions diverses

Après discussion, le comité syndical approuve à l'unanimité le projet de règlement intérieur du comité syndical proposé par le Président.

➤ Délibération n°40/2026 : Approbation du règlement budgétaire et financier

Le président informe l'assemblée que la nomenclature comptable M57 applicable à SYCLUM suppose l'élaboration et la validation d'un Règlement Budgétaire et Financier (RBF) relatif à la préparation et à l'exécution du budget.

Ce règlement budgétaire et financier doit formaliser et préciser les principales règles de gestion financière qui résultent du code général des collectivités territoriales (CGCT) et des instructions budgétaires et comptables applicables aux collectivités et leurs établissements publics et doit être approuvé à chaque renouvellement du conseil syndical.

Il est également utilisé pour recenser les règles de gestion propres à la collectivité dans le respect des textes, l'objectif étant d'harmoniser des règles jusque-là implicites et pas toujours formalisées. Par conséquent, le présent RBF évoluera et sera complété en fonction des modifications législatives et réglementaires ainsi que des nécessaires applications des règles de gestion internes. Il constitue la base de référence du guide des procédures pour sa partie budgétaire et comptable.

Il vise également à vulgariser le budget et sa comptabilité, afin de les rendre accessibles aux élus et aux agents non spécialistes, tout en contribuant à développer une culture de gestion partagée.

Après discussion, le conseil syndical approuve à l'unanimité le règlement budgétaire et financier ci-joint et autorise le Président à signer tous les documents utiles et pièces afférentes à ce dossier.

3^{ème} PARTIE : ADMINISTRATION

➤ Délibération n°41/2026 : Vente de broyeurs

Nicolas SOLIER, vice-président en charge du Tri & de la Réduction des déchets informe l'assemblée que SYCLUM a développé depuis une dizaine d'années, un service gratuit de prêts de broyeurs à l'intention des particuliers du territoire. Cette opération permet chaque année de détourner un millier de tonnes de végétaux et remporte un véritable succès.

SYCLUM dispose d'un parc de 13 machines réparties entre le site d'Arandon-Passins et quelques communes du territoire. Il précise que les communes qui gère les prêts d'un broyeur sont prioritaires pour l'utiliser chaque fois qu'elle en ont besoin, en contrepartie, elle assure la gestion du prêt (signature de la convention, chèque caution, état des lieux sortant et entrant).

Maxime DURAND informe Nicolas SOLIER que la commune de St Victor de Cessieu serait intéressée pour gérer un point de prêt de broyeurs.

Le fonctionnement des broyeurs est évoqué ainsi que le fait que certains soient plus complexes que d'autres à utiliser. Le week-end, il n'y a aucune astreinte pour avoir des renseignements et régler les problèmes.

Nicolas SOLIER confirme que la flotte est essentiellement composée de broyeurs de la marque BUGNOT, sauf l'un des derniers plus sophistiqué. Les sécurités sont plus nombreuses et bloquent le fonctionnement si elles ne sont pas respectées. Des vidéos pour redonner les explications pour chaque appareil ont été réalisées et peuvent être consultées en scannant le QR Code sur le broyeur ou sur la chaîne YouTube de SYCLUM. Pour les derniers appareils, les vidéos sont en projet.

Une partie du parc est renouvelée cette année avec l'achat de trois nouveaux appareils et le fournisseur MCDA d'Arandon-Passins est intéressé par le rachat des anciens.

Considérant l'état des machines et après négociation, le Président propose à l'assemblée de céder le matériel aux conditions suivantes :

Marque	Modèle	N° série	Date de mise en service	Prix d'achat TTC	Prix de vente TTC
BUGNOT	BVN45	BVN451606090	2016	10 560,00 €	6 000,00 €
BUGNOT	BVN45	BVN451712050	2017	12 000,00 €	10 000,00 €
BUGNOT	BVN34	BVN341907120	2019	9 900,00 €	1 200,00 €

Après discussion, le comité syndical approuve à l'unanimité la cession de trois broyeurs à MCDA aux prix convenus entre les parties.

➤ **Délibération n°42/2026 : Indemnité d'imprévision**

Le président informe l'assemblée de la demande de l'entreprise SIBUET, mandataire du groupement SIBUET-PERRI-CHAUD, titulaire du lot 3 du marché d'exploitation des bas de quai des déchèteries. La prestation consiste en :

- la location de bennes pour équiper les déchèteries,
- leur évacuation et transport jusqu'au centre de tri ou de traitement
- le traitement des déchets.

Le marché a pris effet au 1^{er} janvier 2025 pour une durée ferme de trois ans, complété de trois reconductions d'un an.

Il a été prévu pour ce marché pluriannuel, une révision de prix annuelle, calculée sur la moyenne des douze derniers montants connus des indices liés à la prestation.

Depuis le mois de mars 2026, la guerre en IRAN et le blocage du détroit d'ORMUZ, le prix des carburants a fortement augmenté, alors que la révision de prix appliquée est celle correspondante aux tarifs de 2025.

Le groupement a tenté de faire face, mais pour la part relative au transport, le surcoût lié au carburant est trop important. Le groupement n'a pas pu bénéficier de l'aide exceptionnelle de l'Etat comme d'autres professions.

Conformément aux dispositions du 3° de l'article L.6 du Code de la Commande publique, et les principes dégagés par la jurisprudence administrative (depuis Conseil d'Etat, 30 mars 1916, n°59928), le groupement SIBUET-PERRI-CHAUD a droit à une indemnité d'imprévision pour compenser une partie de ses charges supplémentaires exceptionnelles.

C'est dans ce contexte que le groupement SIBUET-PERRICHAUD a sollicité SYCLUM pour être indemnisé et a justifié comptablement de sa demande en ce sens.

Le groupement SIBUET-PERRICHAUD a apporté tous les justificatifs comptables du montant de ses charges exceptionnelles extracontractuelles en lien direct avec la hausse imprévisible des coûts du carburant.

Après négociation, le Président propose d'accepter de régler au groupement SIBUET-PERRICHAUD une indemnité provisionnelle d'un montant de 5 824,90 € pour la période de mars à juin 2026, calculée comme suit :

- Montant des charges exceptionnelles subies par le Groupement SIBUET-PERRICHAUD pour la période du 1^{er} mars 2026 au 30 juin 2026 : 7 539,80 €
- Déduction faite de la part d'aléa économique de 22% laissée à la charge du Groupement SIBUET-PERRICHAUD, soit la somme de 5 824,90 €.

Pascal MONTIGNY voudrait savoir si le marché ne prévoyait pas déjà une révision de prix pour prendre en compte l'inflation des coûts.

En effet, le marché étant pluriannuel, une révision des prix est prévue au cahier des clauses administratives particulières (CCAP). Toutefois, considérant que la révision est annuelle et qu'elle est calculée pour 2026 sur la moyenne des indices de l'année 2025, la majoration ne prend pas en compte les hausses du printemps.

Après discussion, le conseil syndical approuve à l'unanimité le montant de l'indemnité d'imprévision et autorise le président à signer la convention et à effectuer le versement au groupement SIBUET-PERRICHAUD.

4^{ème} PARTIE : Questions diverses

➤ Permanences à Rochetoirin

Le Président informe l'assemblée qu'il est désormais possible pour les usagers de retirer leur bac jaune ou acquérir un composteur ou un bac ordures ménagères sur le site de Rochetoirin. Toutefois, considérant que ce site n'est pas organisé pour accueillir du public, il sera obligatoire de solliciter un rendez-vous.

Les communes et les délégués ont reçu une information ce jour à diffuser. Le support ne précise pas volontairement le lieu précis et les horaires pour éviter que les usagers ne viennent à l'improviste.

➤ Organisation des collectes en période estivale

Le Président est interrogé pour savoir s'il ne serait pas envisageable d'organiser des collectes hebdomadaires des ordures ménagères pendant la période estivale afin de limiter les nuisances dues à la chaleur (prolifération de vers, de mouches et d'odeurs). Il ignore si cette organisation est généralisée ou pas.

Nicolas SOLIER intervient pour préciser que c'est la présence des fermentescibles qui provoquent ces nuisances et qu'avec un bon tri et du compostage, elles sont très limitées. Il rajoute qu'il s'interroge sur la pertinence de prévoir un point de collecte en apport volontaire sur chaque commune afin de permettre aux usagers de se débarrasser de leurs déchets s'ils ont raté une collecte ou doivent s'absenter quelques jours. Ce projet est en réflexion.

Le Président précise que l'alternance des collectes (une semaine les ordures ménagères et une semaine les recyclables) sur l'ensemble du territoire a permis de rendre un service supplémentaire à coûts et à moyens constants. Rajouter une collecte en été nécessite d'avoir une flotte de camions supplémentaires et des équipiers de collecte en surnombre pour une période donnée. Hormis la difficulté de trouver des chauffeurs pour trois mois, le coût serait prohibitif par rapport au service rendu (estimé à environ 1M€), considérant les 94 communes de SYCLUM.

Il explique que pour éviter les odeurs, il y a des techniques très simples. Personnellement, il fait le vide d'air de son sac poubelle, puis il le double dans l'autre sens. Le sac devenu hermétique ne permet plus la prolifération de vers et de mouches. Une autre technique consiste à déposer un film plastique sous le couvercle de la poubelle pour rendre la cuve hermétique.

L'organisation des collectes a été réfléchi et validée en prenant en considération le besoin réel des usagers en fonction notamment de leur typologie d'habitat. La maîtrise des coûts est un souci majeur pour limiter l'impact sur les contribuables. Hélas, la plupart du temps les économies réalisées d'un côté sont englouties dans les augmentations des coûts de traitement ou des taxes. Les sujets à venir dans les prochains mois démontreront une fois de plus que le service doit être limité à son strict nécessaire.

➤ **Ouverture des déchèteries le lundi**

Sylvain KJAN évoque la situation sur la déchèterie de St Romain de Jalionas, qui avec les horaires d'été n'est pas ouverte le lundi, alors qu'elle l'est l'après-midi le reste de l'année. Il demande s'il serait envisageable de l'ouvrir le lundi matin.

Le Président rappelle que les horaires d'été sont intervenus suite à des constats de niveau de chaleur extrême sur les enrobés des déchèteries. Pour la santé des agents et des usagers, il n'était pas envisageable de faire autrement.

Aucune déchèterie de SYCLUM n'est ouverte le lundi matin toute l'année pour permettre aux prestataires qui viduent les bennes d'avoir le temps de les évacuer après les journées du samedi très chargées. Il faut savoir qu'ils n'interviennent pas le samedi après-midi [NDLA : et qu'ils n'ont pas l'autorisation de rouler le week-end en juillet et en août].

Si SYCLUM ouvrait ses déchèteries le lundi matin avec des bennes pleines, le service ne serait pas rendu. [NDLA : Dans la mesure du possible, il est demandé aux prestataires de ne pas intervenir pendant les horaires d'ouverture pour éviter la coactivité avec les usagers.]

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance.

Le Président

Frédéric GONZALEZ



Le Secrétaire de séance

Denis BOUVIER-PATRON

